

Cliffs Natural Resources Inc. conseille vivement aux actionnaires de Freewest de ne pas tenir compte des déclarations mensongères et fallacieuses de Noront

Noront a fortement exagéré la valeur de son offre sur Freewest

Cliffs et Freewest demandent à l'AMF d'enquêter sur les déclarations publiques de Noront et sur les irrégularités de cotation potentielles de l'action Noront

CLEVELAND-- Regulatory News:

Cliffs Natural Resources Inc. (**NYSE: CLF**) (**Paris: CLF**) conseille vivement aux actionnaires de Freewest Resources Canada Inc. (**TSX-V: FWR**) de ne pas tenir compte des déclarations mensongères et fallacieuses faites par Noront Resources Ltd. pour soutenir son offre de rachat de plus en plus désespérée sur Freewest.

Réponse aux allégations de Noront:

- Les dépôts de chromite de Noront sont plus petits, plus minces et plus profonds que ceux de Freewest; il est peu probable qu'ils soient exploités avant plusieurs décennies et, par conséquent, aucune synergie ne devrait résulter de la consolidation des dépôts de chromite de Noront et de Freewest;
- Noront a fortement exagéré la valeur de son offre, notamment en se basant sur des suppositions improprement ambitieuses pour valoriser la composante warrant de son offre, un fait indiscutable basé sur la cotation du marché;
- L'offre de Noront ne représente aucune économie d'impôt significative, seulement un report d'impôt si un actionnaire ne vend pas ses actions Noront.

Cliffs et Freewest demandent à l'Autorité des marchés financiers du Québec d'enquêter sur les déclarations publiques de Noront, sur les manquements relatifs aux dépôts d'information réglementaires et sur les irrégularités potentielles dans la cotation de l'action Noront, et d'entreprendre les actions appropriées.

«Noront surestime la valeur de son offre ainsi que le potentiel de synergies entre les actifs de chromite de Freewest et ceux de Noront», a déclaré Joseph Carrabba, président et directeur général de Cliffs. «Nous pensons qu'une seule mine sera développée. Il s'agira d'une opération de surface sur l'une des propriétés de Freewest plutôt que d'une mine souterraine sur le dépôt plus

profond, plus mince et discontinu de Noront. Le fait est que l'échelle et la qualité des dépôts massifs de chromite de Freewest qui mesurent 2,5 km de long rendent les propriétés de chromite de Noront totalement insignifiantes dans le Ring of Fire.

«Sur la base d'une année de travail technique effectué par Cliffs, nous pouvons affirmer en toute confiance que les dépôts de Freewest sont faciles à développer et qu'ils sont plus que suffisants pour répondre à la demande du marché dans un avenir proche. Nous pensons par conséquent qu'il est fort peu probable que les propriétés de Noront, de qualité inférieure, soient développées. Cela souligne le risque qu'il y a pour les actionnaires de Freewest à détenir des actions Noront. Cela explique aussi pourquoi Noront souhaite acquérir Freewest. Et c'est la raison pour laquelle Cliffs n'a aucun intérêt à acquérir Noront ou ses dépôts de chromite. Les actionnaires de Freewest ne doivent pas se laisser abuser par les déclarations mensongères et fallacieuses de Noront», a ajouté M. Carrabba.

Cliffs conseille vivement aux actionnaires de Freewest de considérer les faits suivants:

- L'offre de Noront inclut, pour chaque action Freewest, une fraction de warrant dont la valeur est bien moindre que celle communiquée et qui au final risque de représenter une valeur nulle pour les actionnaires de Freewest. Noront a annoncé pour ce warrant fractionnaire une valeur de 0,22 \$ par action Freewest. Les méthodes d'évaluation traditionnelles – et la cotation sur le marché le jour de cette annonce – indiquent que la valeur réelle du warrant est inférieure à la moitié de ce montant. Seules des suppositions improprement ambitieuses permettent d'arriver à la valorisation du warrant communiquée par Noront. Nous pensons que Noront a fait cela de manière délibérée pour induire en erreur les investisseurs qui ne sont pas experts dans l'évaluation de titres aussi complexes et spéculatifs. Sur la base de l'évaluation de Noront, le warrant fractionnaire représente 26 % de la contrepartie qu'elle a offerte aux actionnaires de Freewest.
- Si l'on exclut le warrant fractionnaire, l'offre de Noront avait une valeur implicite de seulement 0,64 \$ par action Freewest lors de son annonce le 30 novembre, et les cotations sont descendues jusqu'à 0,55 \$ au cours des 21 derniers jours. Bien que le prix de l'action Noront ait augmenté depuis, il semble que cela se soit fait sur la base de déclarations mensongères et fallacieuses. À 0,64 \$ par action Freewest, la valeur annoncée de la contrepartie en action revalorisée de Noront représente une décote de 29% par rapport à la valeur fixe et certaine de 0,90 \$ par action offerte par Cliffs.
- Noront a fait des déclarations audacieuses au sujet de la valeur de son offre dans des communiqués de presse que la société a choisi de ne pas joindre aux informations qui doivent être déposées auprès des autorités

des marchés financiers et qui doivent être certifiées par des représentants ou des directeurs de Noront. Ces omissions violent la législation sur les valeurs mobilières applicable et constituent un indice fort que Noront sait ses déclarations publiques trompeuses.

- Wes Hanson, directeur général de Noront, a déclaré publiquement que Noront juge Cliffs inexpérimentée dans le développement de mines et a conclu que Noront était plus à même de développer ces propriétés et l'infrastructure associée. Il s'agit là d'une déclaration absurde. Cliffs dispose d'une expérience de 160 ans dans le développement et l'exploitation de mines, et elle est aussi le plus grand producteur de boulettes de minerai de fer pour l'industrie sidérurgique nord-américaine. La sidérurgie est le client ultime pour les produits d'une nouvelle opération de chromite dans le Ring of Fire. La capitalisation boursière de Cliffs dépasse les 6 milliards de dollars et la société a la capacité de financer le développement des dépôts de chromite de Freewest. Noront est une société d'exploration sans aucune expérience de la mise en production de mines et son actif net à court terme au 31 juillet 2009 n'était que de 15,4 millions de dollars.
- Les actionnaires actuels et futurs de Noront courent le risque d'une dilution significative qui pourrait faire baisser la valeur des actions Noront. Noront envisage actuellement de diluer ses actionnaires existants à concurrence de 39 % sans leur demander leur accord. Cliffs estime que le développement des dépôts de Freewest nécessiterait un capital pouvant atteindre 800 millions de dollars. Avec une capitalisation boursière variant entre 250 à 400 millions de dollars au cours des 21 derniers jours, les actions de Noront seraient sujettes à une dilution significative – également sans l'accord des actionnaires – si Noront tentait de développer une mine de chromite ou s'attachait un partenaire stratégique.
- Contrairement aux déclarations erronées de Noront, le traitement fiscal pour les actionnaires de Freewest résidant au Canada et recevant des actions Cliffs est équivalent au traitement fiscal applicable lors de l'encaissement de liquidités. D'une manière générale, les impôts résultant de la transaction de Cliffs ne seront pas payables par les actionnaires individuels de Freewest résidant au Canada avant avril 2011. Noront a comparé la valeur après impôt pour l'obtention d'actions Cliffs par un actionnaire hypothétique de Freewest faiblement taxé sur les gains de capital avec la valeur avant impôt pour l'obtention d'actions et de warrants Noront. Cette comparaison est délibérément trompeuse pour les actionnaires de Freewest et exagère les avantages fiscaux de l'offre de Noront. Les actionnaires de Freewest qui participeraient à l'offre de Noront et qui recevraient des actions et des warrants Noront en contrepartie ne feront l'économie d'aucun impôt mais en différeront seulement le paiement aussi longtemps qu'ils conserveront les actions et les warrants Noront. Cliffs estime que la comparaison des valeurs avant et après impôt est manifestement inappropriée et conseille aux actionnaires

de Freewest de demander des conseils fiscaux indépendants plutôt que de se fier aux déclarations fallacieuses de Noront.

- S'agissant de la valeur des actions Noront, les actionnaires de Freewest seront également attentifs au timing et à la publication discutable de certains communiqués de presse de Noront. Le jeudi 19 novembre 2009 avant l'ouverture du marché, Noront a publié sa toute première déclaration publique concernant la «matière minéralisée» de sa propriété d'Eagle's Nest, indiquant à la fois les teneurs et les tonnages estimés. Aucune de ces déclarations n'était conforme à la norme nationale 43-101 qui régit la manière dont les sociétés publiques peuvent divulguer des informations scientifiques et techniques concernant les projets miniers au Canada. Selon Cliffs, la date choisie et la publication visaient à manipuler le cours de l'action Noront et à influencer la manière dont serait perçue la valeur de son offre sur Freewest.
- Après avoir vendu de manière offensive ces déclarations aux investisseurs durant la journée, provoquant ainsi une augmentation de 39% du cours de l'action Noront, la société a publié une «clarification» de son précédent communiqué de presse à 15h27 (HE) le jour même, indiquant que son précédent communiqué ne répondait pas aux exigences de la norme NI 43-101. Ces exigences auraient supposé une mise en garde sur la nature conceptuelle des résultats, sur le caractère insuffisant des explorations pour définir une ressource minérale et sur le fait que la société n'était pas certaine que l'exploration future aboutisse à la découverte d'une ressource minière.

Les exigences de la norme NI 43-101 sont bien comprises par Noront et ses conseillers légaux et financiers. Cliffs ne pense pas que Noront ait omis ces précisions par hasard.

- Le conseil d'administration de Freewest continue de recommander à l'unanimité l'offre de Cliffs, qui a également reçu un fort soutien de la large majorité des actionnaires de Freewest sondés à ce jour.
- De plus, lorsque Cliffs et Freewest ont conclu un accord définitif le 23 novembre 2009, les cadres dirigeants de Freewest ont accepté de réduire les paiements qui leur étaient dus au titre du changement de contrôle de 6,5 à 2,5 millions de dollars. La direction a fait ce choix car elle estime que l'offre de Cliffs sert au mieux les intérêts de Freewest et de ses actionnaires.

Cliffs est convaincue que, toutes ces données prises en compte, les actionnaires de Freewest arriveront à la conclusion que la transaction de Cliffs apportera aux actionnaires de Freewest beaucoup plus de valeur, de certitude et de liquidité.

Cliffs détient actuellement environ 12,4 % de Freewest Resources. Le conseil d'administration de Freewest soutient unanimement l'accord définitif modifié et

recommande à tous les actionnaires d'accepter l'offre de Cliffs. Cette recommandation est également soutenue par l'avis d'équité du conseiller financier indépendant de Freewest. La transaction devrait être finalisée peu après l'assemblée des actionnaires de Freewest prévue le 15 janvier 2010, sous réserve d'un certain nombre de conditions habituelles dont l'accord des actionnaires de Freewest et l'accord du tribunal.

Si vous souhaitez figurer sur la liste de distribution par courriel de Cliffs Natural Resources, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous:

<http://www.cpg-llc.com/clearsite/clf/emailoptin.html>

À propos de Cliffs Natural Resources Inc.

Cliffs Natural Resources (NYSE: CLF) (Paris: CLF) est une société internationale d'exploitation minière et de ressources naturelles. Nous sommes le plus important producteur de boulettes de minerai de fer en Amérique du Nord, l'un des principaux exportateurs australiens de minerai de fer à enfournement direct, fin et en morceaux, ainsi qu'un producteur important de charbon métallurgique. Dans le respect des valeurs fondamentales en matière de préservation de l'environnement et du capital, les collaborateurs de Cliffs à travers le monde s'attachent à rendre compte à toutes les parties intéressées de nos performances opérationnelles et financières conformément aux directives de transparence applicables de la GRI (Global Reporting Initiative). Géographiquement, notre société est structurée autour de trois entités :

Le segment Amérique du Nord possède ou exploite six mines de fer situées dans le Michigan, le Minnesota et l'Est du Canada, ainsi que deux complexes miniers de charbon à coke en Virginie-Occidentale et dans l'Alabama. Le segment Asie-Pacifique comprend deux complexes d'exploitation de minerai de fer dans l'Ouest australien et une participation à hauteur de 45 % dans une mine de charbon thermique et à coke située dans le Queensland, en Australie. Le segment Amérique latine compte une participation de 30 % dans le projet d'Amapá, un projet de minerai de fer dans l'État d'Amapá, au Brésil.

Ces dernières années, Cliffs poursuit activement une stratégie visant à atteindre une taille critique dans l'industrie minière et centrée sur l'approvisionnement des marchés de l'acier à croissance rapide les plus importants dans le monde.

Les communiqués de presse et informations relatifs à Cliffs Natural Resources Inc. sont disponibles sur :

<http://www.cliffsnaturalresources.com>

Énoncés prospectifs au sens de la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995

Ce communiqué de presse contient certaines « déclarations à caractère prospectif » qui sont destinées à être prospectives au sens des dispositions protectrices du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Bien que la société soit d'avis que ses énoncés prospectifs sont basés sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés sont sujets à des risques et incertitudes.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces déclarations pour une variété de raisons dont, notamment : l'incapacité à finaliser la transaction proposée du fait de propositions d'acquisition de la concurrence, l'incapacité à obtenir les autorisations nécessaires des tribunaux et l'absence de réception du vote positif nécessaire de la part des actionnaires de Freewest. Parmi les autres facteurs susceptibles d'impacter les résultats réels, citons : la demande pour le ferrochrome de la part de la sidérurgie intégrée au niveau international ; l'impact des consolidations et de la rationalisation dans l'industrie sidérurgique ; la disponibilité d'équipements capitaux et de pièces détachées ; la disponibilité de la capacité ferroviaire et flottée ; la disponibilité et le coût du capital ; notre capacité à conserver des liquidités suffisantes et notre capacité à accéder aux marchés de capitaux ; des événements ou circonstances pouvant porter atteinte ou impacter défavorablement la viabilité et la valeur comptable des actifs de Freewest ; l'incapacité d'atteindre les niveaux de production prévus ; les réductions des estimations des ressources actuelles ; les impacts d'un durcissement de la réglementation gouvernementale, y compris le défaut de recevoir ou de maintenir les autorisations environnementales requises ; les problèmes liés à la productivité, aux sous-traitants, aux conflits de travail, aux conflits avec les tribus indigènes dans la région, aux conditions météo, à la fluctuation de la qualité du minerai, aux changements des autres facteurs de coût, y compris les coûts énergétiques et de transport.

Des références sont également faites aux explications détaillées des nombreux facteurs et risques qui peuvent faire que l'issue de tels énoncés prospectifs s'avère différente, ces facteurs et risques sont exposés dans notre rapport annuel sur le formulaire 10-K, dans les rapports trimestriels sur le formulaire 10-Q et dans les précédents communiqués de presse déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission), qui sont disponibles publiquement sur le site Web de Cliffs Natural Resources. Les informations contenues dans ce document ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et peuvent être supplantées par des événements ultérieurs.

Les communiqués de presse et informations relatifs à Cliffs Natural Resources Inc. sont disponibles sur :

<http://www.cliffsnaturalresources.com> ou
www.cliffsnaturalresources.com/Investors/Pages/default.aspx?b=1041&1=1

Contacts

Cliffs Natural Resources Inc.

CONTACTS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE FINANCIÈRE:

Steve Baisden, 216-694-5280
Directeur des relations avec les investisseurs et des communications
d'entreprise

steve.baisden@cliffsnr.com

ou

Christine Dresch, 216-694-4052
Responsable des communications d'entreprise

christine.dresch@cliffsnr.com

Source: Cliffs Natural Resources Inc.